



## Separation avec credit maison

Par **didio3**, le **30/01/2012** à **12:39**

Bonjour,

J'ai acheté il y a cinq ans une maison 50/50 avec mon ex (pas de mariage, pas de pacse, pas d'enfants).

Je suis partie un peu plus d'un an et j'ai assuré le montant de mon loyer et ma part du crédit sans rien lui demander.

J'ai dû rehabiter en colocation avec lui comme il n'honorait pas sa part.

Depuis quelque mois j'ai été muté dans un autre département et j'ai l'obligation d'habiter à proximité de mon lieu de travail.

Lui souhaite garder la maison mais ne peut pas la racheter au niveau de la banque.

De plus la situation est invivable il dort dans le canapé, quand je suis pas là squatte mon lit, invite du monde, ne fait pas les courses n'entretien pas la maison..... Donc beaucoup de stress et malheureusement avec ma santé cela m'a provoqué deux séjours à l'hôpital....

J'ai mis la maison en vente cependant il arrive à dissuader les potentiels acheteurs....

Pour ma santé, mais aussi suite à cette obligation professionnelle je dois prendre un appartement au 1er Mars, cependant je ne pourrais pas honorer à la fois le crédit et mon loyer. Lui dit qu'il paiera la part totale qui s'élève à 600 euros mais je n'ai pas confiance.

Il y a-t-il des démarches me permettant de me protéger un minimum cela fait trois ans que ça dur et j'en suis à bout au point même que si la maison est saisie c'est pas grave je serais débarrasser malgré les frais engendrés.

Pour l'instant dans mon idée je souhaite faire un courrier en recommandé à ma banque expliquant la situation et mon obligation professionnelle en leur faisant part qu'il paiera la totalité. Mais aussi changer la domiciliation de mon salaire dans une autre banque pour éviter que la banque se serve pour honorer le crédit. Mais j'ai peur que cela ne suffise pas.

Merci aux personnes qui voudront bien essayer de m'aider à travers des expériences ou connaissances.....

Par **youris**, le **30/01/2012** à **13:42**

bjr,

vous écrivez que vous avez assuré votre part du crédit cela signifie-t-il que vous avez chacun un crédit ?

si vous avez un seul crédit et que vous êtes co-emprunteur avec une clause de solidarité si ne paie pas, l'autre doit payer à sa place.  
l'organisme prêteur refusera sans doute de vous désolidariser du prêt car votre vie privée ne regarde pas votre créancier.  
mais vous pouvez essayer mais le créancier préfère avoir plusieurs emprunteurs solidaires.  
attendez de voir si votre ex concubin paie la totalité des remboursements.  
cdt

Par **didid03**, le **31/01/2012** à **11:45**

Oui bien sur le credit est solidaire.....